



Cher.es collègues,

Nous avons été des milliers à faire grève à l'appel de l'intersyndicale contre la réforme des retraites à l'occasion de l'une des 10 journées nationales de grève depuis le 19 janvier 2023. Cela traduit la profondeur du rejet au sein de notre académie de la réforme injuste et brutale qui veut nous imposer 2 années de travail en plus : la retraite à 64 ans et 43 annuités de cotisation. C'est la raison pour laquelle nous avons sollicité une rencontre auprès de Monsieur le Recteur d'Académie afin de lui demander de ne pas sanctionner financièrement les agents qui se sont mobilisés. Monsieur Faron a chargé Madame la secrétaire générale d'académie, Mme Macresy Duport, et à son adjoint-DRH, M. Reghioua, de recevoir l'intersyndicale :

Par la voie de ses collaborateurs, **Monsieur Faron a rejeté notre demande de ne pas prélever les grévistes des journées de grève** au prétexte d'une application de la règle de retenue sur salaire pour service non-fait. L'administration a donc prévu de prélever ces journées en mai (4 jours), juin (4 jours), juillet (4 jours), août (le reste).

Nous avons alors cherché à négocier avec ces derniers afin d'obtenir certaines mesures d'atténuation de la sanction financière que constitue le prélèvement des jours de grève.

■ **Nous avons demandé que les agents ne soient pas sanctionnés par le prélèvement de plus de 4 jours pour toute la période de la mobilisation.**

► Mme Macresy Duport nous a signifié qu'il n'était pas question, pour l'administration, de négocier à ce sujet.

■ **Nous avons demandé la possibilité de la pose rétroactive de jours de congés ou de RTT pour les agents administratifs.**

► Mme Macresy Duport estime qu'accéder à cette demande serait source d'iniquité entre les agents administratifs car les agent.es travaillant dans les EPLE n'ont pas de RTT, et sont contraints de prendre leurs congés durant les vacances scolaires.

■ **Nous avons demandé à ce que la règle du 30^{ème} indivisible (qui veut qu'un agent public de l'Etat en grève se voit retirer un trentième de sa rémunération – soit 1 journée entière – alors que le temps où il est en grève peut ne représenter qu'1 heure de son service hebdomadaire) ne soit pas appliquée. Cette demande est une exigence du Comité Européen des Droits Sociaux (CEDS) qui considère que cette règle constitue une violation du droit de grève. Le comité précise qu'il juge cette règle discriminatoire car elle ne s'applique qu'aux agents de la Fonction Publique d'Etat.**

► Mme Macresy Duport nous a dit que cette décision appartenait au ministère ; que cette décision devait être appliquée à toute la fonction publique d'Etat ; que l'administration n'était pas en mesure de l'appliquer localement. Elle s'est engagée à ce que l'Académie de Strasbourg

discute de cette question avec le ministère.

■ **Nous avons porté la demande d'étalement des prélèvements des jours de grève à la hauteur de 1 journée / mois afin de contribuer à lisser la perte financière, d'autant que pour les enseignant.es du 2nd degré les salaires sont souvent moins élevés durant les mois de juillet et août.**

► Mme Macresy Duport affirme que les prélèvements ont déjà été encodés pour les mois de mai et juin et ne pas "avoir la main" pour modifier cela. De plus, l'administration considère que peu d'agent.es seront concerné.es par plus de 8 jours de prélèvement de salaire. Enfin, elle ne veut pas retirer des journées de salaire en septembre afin que les enseignant.es se "rendent compte, sur leur fiche de paie, de leur revalorisation". Toutefois, elle s'engage à regarder la situation des personnels qui ont fait plus de 8 jours de grève.

■ **Nous avons demandé à ce que pour les agents grévistes connaissant une situation sociale particulière (comme les AED, les AESH, notamment), l'administration envisage, à leur demande, un étalement personnalisé complémentaire.**

► Mme Macresy Duport nous a informé qu'aucune mesure particulière n'était prévue pour ces personnels.

■ **Nous avons demandé à ce que l'échéancier des prélèvements soient soumis à la connaissance de tous les agents.**

► Mme Macresy Duport s'engage à regarder ce qui peut être fait en ce sens.

D'autre part, nous avons exprimé nos profonds étonnement et opposition au fait que les personnels les plus précaires et les plus mal rémunérés (AESH, AED) aient été prélevés en avril de 4 journées de salaire, puis 4 journées en mai. D'autant plus qu'ils n'en ont pas été avertis, même après qu'une de nos organisations syndicales ait alerté Monsieur le DRH des conséquences sociales dramatiques que pouvaient entraîner de telles pertes salariales. Dès avril, une de nos organisations syndicales avait d'ailleurs demandé à Monsieur le DRH de donner des consignes pour que ces prélèvements cessent.

Enfin, nous avons dénoncé et demandé que cessent toutes les mesures discriminatoires vis-à-vis des personnels, comme l'établissement de liste de grévistes ou de « potentiels » grévistes dans les services, les établissements du 2nd degré, les circonscriptions (listes parfois diffusées publiquement). Cela d'autant plus que cette situation peut entraîner des prélèvements indus.

Nos organisations syndicales mesurent l'engagement de tous les collègues qui se sont fortement mobilisés et qui ont fait une ou plusieurs journées de grève pour ne pas travailler 2 années de plus. Elles saluent leur esprit militant qui les a conduits à accepter la possibilité d'un sacrifice financier pour défendre leurs droits et leurs convictions. Nos organisations syndicales regrettent vivement la position de Monsieur le Recteur. En dépit de cette position, nos organisations syndicales entendent poursuivre le combat pour le retrait de la réforme des retraites et invitent les agents à se mobiliser le 6 juin par la grève et les manifestations.